BULLETIN D'INSCRIPTION

Sessions inter-entreprises 2025

Participant

Nom/Prénom :

Société :

Poste :

Email (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) :

Contact référent

☐ Nous demandons l'établissement d'une convention de formation

☐ Le participant est en situation de handicap ? Si oui, veuillez compléter les informations suivantes :

Description des difficultés :

Besoins spécifiques pour suivre la formation :

Facturation

Entité à facturer :

Adresse :

N° SIRET :

N° TVA (si UE) :

La facture doit être déposée : ☐ Via cette adresse mail :

☐ Sur cette plateforme :

OPCO

En cas de prise en charge du coût de la formation auprès de votre organisme OPCO, merci de nous indiquer les informations suivantes :

Nom de l'organisme :

Adresse de facturation :

Email de dépôt de la facture :

Numéro de votre dossier :

Veuillez choisir la/les sessions auxquelles vous souhaitez vous inscrire sur la page suivante

Les journées de formations se déroulent de 9h à 17h30 (heure de Paris)

Les sessions de formation seront confirmées à partir de **6 inscriptions au minimum**.

Merci de retourner ce bulletin (un par participant) à formations.terrasol@setec.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Mars

☐ **Foxta v4** Dimensionnement des fondations superficielles et profondes		1640 € HT	17 et 18 mars	Paris
☐ **K-Réa v5** Dimensionnement des écrans de soutènement		1075 € HT	19 mars	Paris
☐ **Talren v6** Analyse de la stabilité des ouvrages géotechniques		1640 € HT	20 et 21 mars	Paris

Juin

☐ **Atelier Dimensionnement des inclusions rigides** à l'aide de Foxta v4		820 € HT	23 juin	Distanciel
☐ **Atelier Interprétation des essais pressiométriques** Protocole & interprétation		350 € HT	24 juin	Distanciel
☐ **Atelier Conception des murs de soutènement** à l'aide de Talren v6		820 € HT	25 juin	Distanciel
☐ **Dimensionnement des ouvrages géotechniques** selon les Eurocodes 7 et 8		1640 € HT	26 et 27 juin	Paris

Septembre

☐ **Atelier Prise en compte du séisme dans le calcul des fondations** à l'aide de Foxta v4		820 € HT	23 septembre	Distanciel
☐ **Scage** Dimensionnement structural des pieux et parois moulées		820 € HT	24 septembre	Distanciel
☐ **Atelier Prise en compte du séisme dans le calcul des soutènements** à l'aide de K-Réa v5 et Talren v6		820 € HT	26 septembre	Distanciel

Octobre

☐ **Foxta v4** Dimensionnement des fondations superficielles et profondes		1640 € HT	06 et 07 oct.	Paris
☐ **Atelier Dimensionnement complet d'un ouvrage de soutènement** : de la poussée des terres aux vérifications structurales à l'aide de K-Réa v5		1075 € HT	08 octobre	Paris
☐ **Talren v6** Dimensionnement des écrans de soutènement		1640 € HT	09 et 10 oct.	Paris
☐ **Atelier Eau dans les sols et vérifications hydrauliques** en lien avec K-Réa v5 et Talren v6		1075 € HT	13 octobre	Paris
☐ **Slake** Analyse du risque de liquéfaction		350 € HT	14 octobre AM	Distanciel

BULLETIN D'INSCRIPTION

Novembre

☐ **Initiation à Plaxis 2D** Modélisation numérique des ouvrages géotechniques		1640 € HT	17 et 18 nov.	Paris
☐ **Atelier Modélisation des écrans de soutènement avec Plaxis 2D**		1075 € HT	19 novembre	Paris
☐ **Atelier Modélisation des renforcements de sol avec Plaxis 2D**		1075 € HT	20 novembre	Paris
☐ **Atelier Conception des ouvrages souterrains avec Plaxis 2D**		1075 € HT	21 novembre	Paris

Les tarifs exprimés ci-dessus correspondent aux frais d'inscription par participant.

☐ J'accepte les conditions générales de vente
☐ Je souhaite m'abonner à la newsletter "LOGICIELS" de *terrasol*
☐ Je souhaite m'abonner à la newsletter "LETTRE TERRASOL" de *terrasol*

Date : _____ Signature et cachet de la société :

Merci de retourner ce bulletin (un par participant) à **formations.terrasol@setec.com**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Désignation

La société **TERRASOL SAS**, dont le siège social est situé à l'immeuble Central Seine, au 42-52 quai de la Rapée à Paris 12ème met en place et dispense des formations inter-entreprise, seule ou en partenariat :
- Dans ses locaux à Paris ;
- Ou dans une salle louée à proximité ;
- Ou à distance.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Terrasol pour le compte de ses clients.

Toute commande de formation auprès de la société *terrasol* implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat, non accepté par la société *terrasol*.

Bulletin d'inscription

L'envoi du bulletin d'inscription complété par le participant a valeur de bon de commande et engage la société du participant. **Si la case « j'accepte les conditions générales de vente » n'est pas cochée, l'inscription ne sera pas prise en compte**.

Confirmation de la formation

Les sessions de formation seront confirmées **à partir de 6 inscriptions au minimum**. L'annulation d'une session de formation par la société *terrasol* n'entraine pas le versement d'indemnités de dédommagement au client.

Devis et attestation

Pour chaque demande de formation, la société *terrasol* s'engage à fournir un devis au client qui le demande. Ce dernier est tenu de retourner à la société *terrasol* un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Néanmoins, l'envoi du devis signé ne se substitue pas au bulletin d'inscription dûment rempli, et indiquera le nom des participants et le type de formation choisi.

Pour chaque formation, la société *terrasol* s'engage à fournir une convention de formation au client qui le souhaite. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné.

Une attestation de présence ou de fin de formation est délivrée systématiquement à la fin de la formation. Les formations ne sont pas certifiantes : il n'y a pas de contrôle de connaissances, ni de diplôme délivré.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. La société *terrasol* se réserve, cependant, le droit de modifier ces modalités de paiement et de demander des paiements échelonnés ou le règlement intégral avant la réalisation de la prestation. Ces modalités de paiement seront précisées dans le devis transmis par la société *terrasol* ou dans le mail en réponse à l'envoi du bulletin d'inscription. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire dans un délai de 60 jours après la date d'émission de la facture.

En cas de retard de paiement, le client sera redevable de plein droit d'intérêts de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit dont dispose la société *terrasol*.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription (bulletin d'inscription à compléter en conséquence). Dans le cas où la société *terrasol* ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCA cinq (5) jours avant la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Les formations n'étant pas certifiantes, elles ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).

Conditions d'annulation et de report d'une session de formation

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse formations.terrasol@setec.com.

L'annulation d'une session de formation est possible, selon les conditions suivantes :

- Au moins 25 jours ouvrés avant la date du premier jour de la formation, sans frais.
- En cas d'annulation entre 5 et 25 jours ouvrés avant la date du premier jour la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation ;
- En cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés ou de non-présentation du stagiaire le jour de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 75% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de la formation peut être effectuée par le client, sans frais :
- Selon les possibilités indiquées dans le calendrier annuel des formations ;
- A condition d'adresser une demande écrite à formations.terrasol@setec.com dans un délai d'**au moins 5 jours ouvrés avant la date de la formation** ;

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure (tel que : impossibilité à se rendre chez le client en cas de grève des transports, indisponibilité du formateur en cas de maladie ou accident corporel, pandémie), la société *terrasol* ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail. Pour les autres cas, la responsabilité de la société *terrasol*, au titre de l'inexécution de ses obligations, est limitée à l'indemnisation des dommages directs du client et ne saurait excéder le prix de la formation.:

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra adapter les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur et sont la propriété de la société *terrasol*. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société *terrasol*. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents notamment en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société *terrasol* sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française. En cas de litige survenant entre la société *terrasol* et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de PARIS (75).